

## CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Délibération n° 2023-69

**Objet : Actualisation du  
tableau des effectifs des  
services municipaux**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présents :</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>2</b>
<b>Absent excusé :</b>	<b>0</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 28.12.2023
- date de publication : 28.12.2023

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le quinze décembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

### Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

### Ont donné pouvoir à :

Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Bruno FENET, Madame Brigitte RICHARD à Madame Angélique BOUÉ.

### A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Gérard BLANCHARD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.



**Monsieur le Maire expose :**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

**VU** le budget de la collectivité adopté par délibération du 30 mars 2023 ;

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonctions des mouvements du personnel ;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la Commune a répondu favorablement à la demande de l'État pour accueillir un dispositif de recueil des titres sécurisés (passeport/CNI) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé, en annexe, tel que présenté et arrêté à la date du 01/01/2024 à savoir :

- Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif territorial (35/35<sup>ème</sup>) ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Le secrétaire de séance,

Gérard BLANCHARD



Le Maire,

Bruno FENET

## Tableau des effectifs de PARCAY-MESLAY

01/01/2024

Emplois	Permanent	Grade	Cat	Eff. Budg	Eff. pourvus	Temps de travail hebdo	Fondement (Titulaire / Stagiaire / contractuel)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Cadre d'emplois des attachés							
DGS	1	Attaché principal	A	1	1	TC	Titulaire
Cadre d'emplois des rédacteurs							
Responsable du pôle "Administration générale, communication, vie locale et associative"	1	Rédacteur principal 1ère cl	B	1	1	TC	Titulaire
Responsable du pôle "Service à la population »	1	Rédacteur principal 2ème cl	B	1	1	TC	Titulaire
Ressources Humaines	1	Rédacteur	B	1	1	TC	Titulaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs							
Comptabilité	1	Adjoint administratif ppl 2ème cl	C	1	1	TC	Titulaire
Service à la population APC Titres sécurisés	1	Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint administratif ppl 1ère cl	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC	Titulaire



<b>FILIERE TECHNIQUE</b>									
Cadre d'emplois des adjoints techniques									
Ecole	1	Adjoint technique ppl 1ère cl	C	1	1	TNC (31,5h)	Titulaire		
	1	Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC (31,5h)	Titulaire		
	1	Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC (31,5h)	Titulaire		
Restauration	1	Adjoint technique ppl 1ère cl	C	1	1	TC	Titulaire		
	0	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°		
Entretien des bâtiments	1	Adjoint technique ppl 1ère cl	C	1	0	TC	Titulaire		
	1	Adjoint technique ppl 2ème cl	C	1	1	TC	Titulaire		
	1	Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC (20h)	Titulaire		
	0	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°		
	0	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°		

<b>FILIERE CULTURELLE</b>									
Sous-filière enseignement artistique									
Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique									
Ecole	1	Assistant d'ens art ppl 1ère cl	B	1	1	TNC (6h)	Titulaire		
	1	Assistant d'ens art ppl 1ère cl	B	1	1	TNC (11,5h)	Titulaire		
Sous-filière patrimoine et bibliothèque									
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine									
Communication	1	Adjoint du patrimoine ppl 2ème cl	C	1	1	TC	Titulaire		

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>									
Sous-filière sociale									
Cadre d'emplois des Agents spécialisés des écoles maternelles									
Ecole	1	ATSEM ppl 1ère cl	C	1	1	TC	Titulaire		

**FILIERE ANIMATION**

**Cadre d'emplois des animateurs**

ALSH	1	Animateur ppl 1ère cl	B	1	1	1	TC	Titulaire
------	---	-----------------------	---	---	---	---	----	-----------

**Cadre d'emplois des adjoints d'animations**

	1	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TNC (17h)	Titulaire
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TNC (24h)	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TNC (33h)	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1	TNC (10h)	Contractuel art 3-1°

